

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2022.01137**

**STOCKAGE DES CAISSES ET EMBALLAGES VIDES -  
EXPOSITION MARCELLE CAHN -  
MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que le Musée d'art moderne et contemporain organise une exposition consacrée à l'œuvre de l'artiste française Marcelle CAHN du 14 octobre 2022 au 05 mars 2023,

CONSIDERANT que l'espace de l'ensemble des réserves du Musée d'art moderne et contemporain est insuffisant et qu'il est nécessaire de stocker les caisses et emballages vides des œuvres empruntées à l'occasion de l'exposition Marcelle CAHN,

CONSIDERANT qu'à l'issue d'une procédure de mise en concurrence organisée par le Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole auprès de deux entreprises spécialisées ( FURNEL et BOVIS), deux offres conformes ont été remises dans les délais,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse des offres que la société FOURNEL présente l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base du seul critère prix,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché pour le stockage des caisses et emballages vides de l'exposition Marcelle CAHN organisée au Musée d'art moderne et contemporain est conclu avec l'entreprise FOURNEL, sise 521 rue Pierre Lucien Buisson, 42160 Andrézieux-Bouthéon, dont le numéro de Siret est 887 150 225 000 19.

**ARTICLE 2**

Le paiement pourra intervenir de manière échelonnée en fonction du service fait sur la base du tarif suivant :

- forfait Musée d'art moderne et contemporain – Andrézieux-Bouthéon : 200 € HT par camion,
- forfait déchargement dans les ateliers de stockage : 200 € HT par camion,
- forfait rapatriement chargement et livraison d'Andrézieux-Bouthéon au Musée d'art moderne et contemporain : 200 € HT par camion,
- forfait stockage pour 20 m2 : 70 € HT par semaine.

La durée de stockage n'est pas déterminée.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 21 novembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20221024-C20220113710

Date de mise en ligne : 21 novembre 2022

### **ARTICLE 3**

La rémunération pour d'éventuelles prestations ou achats supplémentaires pourra se faire sur la base d'un devis ou d'un bon de commande validé préalablement par le Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole.

### **ARTICLE 4**

La dépense sera imputée au budget de l'exercice en cours, aux articles 6241 « transport de biens » et 61358 « location » sur la base des montants prévisionnels suivants :

- 2022 : 1 030 € HT,
- 2023 : 830 € HT.

### **ARTICLE 5**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

### **ARTICLE 6**

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 21/11/2022  
Le Président,



Gaël PERDRIAU